

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Rayonnement de la science et coordination scientifique	1405

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Recherche,

VU la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

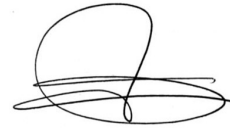
ENTENDU Les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2020 d'une dotation de 1 320 000 euros d'autorisations d'engagement et de 1 336 555 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 1405 « Rayonnement de la science et coordination scientifique ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs